



Menaces d'enlèvement et de vol à l'encontre de ma fille

Par Visiteur

MA fille a été menacée d'enlèvement et à mots couverts de viol, hier par un membre de la famille , sur un site de copains qu' elle a immédiatement bloqué. Nous avons signalé les faits à la Gendarmerie. Elle a 25 ans, a été, de plus, violée par cette personne à l'âge de 15 ans. Il en avait 22.

Elle voudrait faire la démarche pour déposer une plainte, avant qu'il n'y ait prescription mais il y a la peur.

Ma question: comment peut-on la protéger? que faire s'il approche? si on téléphone aux gendarmes, vont-ils venir? Qu'ont ils le droit de faire? en cas de plainte ? en cas de signalement seul? Cet homme est très violent quand il n'obtient pas ce qu'il veut. J'ajoute qu'il est dans des délires graves (il écrit sur son site qu'il est DIEU, JESUS et MAHOMET et qu'il va sauver le monde)mais on sait bien que l'internement demandé par un tiers ne dure que quelques jours. Quel recours avons-nous? vers qui se tourner? MERCI

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Lorsque vous êtes allée à la gendarmemrie avez vous déposé plainte et pour quel motif?

Que vous ont dit les gendarmes?

Concernant le viol de votre fille: à cette époque aviez vous signalé les faits?

Cordialement

Par Visiteur

1- pas de dépôt de plainte samedi car la menace concerne ma fille, seulement un signalement que les gendarmes ont enregistré après avoir lu "les horreurs" envoyées. S'il approche: leur téléphoner!!!!???

2- en ce qui concerne le viol il y a 10 ans, HELAS! Elle n'a rien dit pendant des années, je l'ai su, un matin, il y a 4 ans; depuis, thérapie. Une personne d'une association d'aide aux victimes la pousse à porter plainte, elle ne se rend pas compte que cet individu est très dangereux.

3- comment peut-on arrêter quelqu'un et le mettre hors d'état de nuire? Sachant qu'il est dangereux, manipulateur, très intelligent mais probablement affecté par des désordres psychologiques graves? Notre juridiction le permet-elle? Je n'ai pas très confiance, je dois l'avouer.

Merci

Par Visiteur

Chère Madame,

1- pas de dépôt de plainte samedi car la menace concerne ma fille, seulement un signalement que les gendarmes ont enregistré après avoir lu "les horreurs" envoyées. S'il approche: leur téléphoner!!!!???

Vous pouvez déposer plainte pour votre fille. Surtout n'hésitez pas à réitérer votre appel auprès des gendarmes.

2- en ce qui concerne le viol il y a 10 ans, HELAS! Elle n'a rien dit pendant des années, je l'ai su, un matin, il y a 4 ans; depuis, thérapie. Une personne d'une association d'aide aux victimes la pousse à porter plainte, elle ne se rend pas compte que cet individu est très dangereux.

Je partage l'opinion de la personne de l'association. Sans dépôt de plainte les autorités ne pourront rien faire contre l'agresseur de votre fille. Je comprends sa crainte et ses angoisses et ce d'autant que le chemin ne va pas être facile car le temps passant les preuves s'effacent et il est souvent douloureux pour la victime de se retrouver confronter à son

agresseur.

3- comment peut-on arrêter quelqu'un et le mettre hors d'état de nuire? Sachant qu'il est dangereux, manipulateur, très intelligent mais probablement affecté par des désordres psychologiques graves? Notre juridiction le permet-elle? Je n'ai pas très confiance, je dois l'avouer.

Malheureusement seules des poursuites judiciaires pourront aboutir à une sanction. Je ne remets nullement en doute votre parole mais l'état de dangerosité doit être apprécié par une juridiction et le cas échéant par un médecin.

Bien cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie, nous allons revenir à la gendarmerie.

Quant au reste, je comprends ce que vous voulez dire et je le savais, il faut attendre qu'il commette l'irréparable avant de le stopper; on en voit des exemples tous les jours. Ma fille peut se retrouver en danger pendant des années.

En tout cas, merci de votre réponse.

Par Visiteur

Chère Madame

Quant au reste, je comprends ce que vous voulez dire et je le savais, il faut attendre qu'il commette l'irréparable avant de le stopper; on en voit des exemples tous les jours. Ma fille peut se retrouver en danger pendant des années.

Je souhaite très sincèrement que non et que l'irréparable ne sera pas commis. Essayez de convaincre votre fille de déposer plainte pour les faits passés lorsque vous irez à la gendarmerie. La réitération récente de ses agissements à l'égard de votre fille seront des arguments en sa faveur.

Je sais que la situation n'est pas évidente moralement pour vous et surtout pour votre fille.

Bien à vous.

Par Visiteur

Je vous remercie sincèrement. J.Borg

Par Visiteur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

J'espère très sincèrement que tout va se passer pour le mieux, que votre fille prendra une décision quel qu'elle soit, mais qui sera celle qu'elle aura choisi et qui lui permettra de retrouver calme et joie de vivre.

Bien à vous.